



# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Séance du Vendredi 19 juillet 2024

19 heures 00 – Salle du conseil (Mairie)



**L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 19 juillet à 19h00**, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de :

**Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie**

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : Mmes Christine GUILLETTE, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Elisabeth KADI, Brigitte RIVAL, MM. Bernard ANDRE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie BEN ITHA (pouvoir Bernard ANDRE), Patrick MOIREAU, Frédéric DEVARREWAERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard ANDRE

**POUVOIR** : 1

<u>Nombre de Conseillers Municipaux</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Pouvoir :	1
Votants :	9

**Date de convocation** : le 15 juillet 2024

**Date d'affichage** : le 23 juillet 2024

\*\*\*

# ORDRE DU JOUR

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

✓ Le procès-verbal de la séance d'Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Délibération N° 2024-07/13 : Nouvel appel d'offres « Installation système de vidéo protection »**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le nombre de plis reçus en réponse à l'appel d'offre commençant le 3 juin 2024 et terminant le 10 juillet 2024 à 12h est insuffisant pour permettre de retenir un prestataire, et propose de relancer un nouvel appel d'offres.

Sur proposition de Madame le Maire :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, décide le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune et donne toute latitude à Madame le Maire pour entreprendre les démarches.**

### **2 - Délibération N°2024-07/14: Modification périmètre du SDESM adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny, et la communauté de commune GATINAIS VAL-DE-LOING**

**Madame le Maire expose au conseil municipal qui doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion des communes :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert ;

**Vu** la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Le Pin ;

**Vu** la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Charny ;

**Vu** la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la communauté de Commune Gâtinais Val-de-Loing ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité présente et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**EMET un avis favorable à la modification du périmètre du SDESM.**

### **3 – Divers**

- Organisation du feu d'artifice du 7 septembre 2024.
- Les frais de géomètre et l'achat de la parcelle pour l'implantation d'une poche incendie à Milhard seront en délibération lors d'une prochaine réunion.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 heures 30 minutes.**



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.